

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2024-100 Interdiction de stationner et dépasser " avenue de Béziers "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 05 juin 2024, par laquelle l'entreprise INEO RESEAUX SUD, représentée par Monsieur Nicolas FAURE, TSA 70011, chez Sogelink – 69134 DARDILLY CEDEX, sollicite une autorisation de faire interdire le stationnement et le dépassement, ainsi que de limiter la vitesse à 30 km/h « avenue de Béziers », afin de permettre le déroulement des travaux d’Alimentation Basse Tension Hérault Logement (travaux ENEDIS),

Considérant qu’il appartient à l’autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l’intérêt de la sécurité publique, et afin d’éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, le stationnement et le dépassement seront interdits « avenue de Béziers », et la vitesse sera limité à 30 km/h à partir du lundi 1^{er} juillet 2024 à 08H00, pour une durée de 15 jours.

Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Le permissionnaire devra remettre en état la chaussée à l’identique avant travaux.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le 26/06/2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 26/06/2024

Puissalicon, le 26/06/2024

Michel FARENC
Maire

